

La méthode LIU

Sous un nom exotique se cache une méthode d'évaluation des laits 24h et des taux protéique et butyreux pour les protocoles alternés.

Les résultats de production plus stables

Actuellement en protocole AT (une seule traite contrôlée), les résultats d'analyse ne sont pas corrigés. Avec une traite du matin, ils sont plus faibles que lors d'une traite du soir. Pour la production de lait c'est l'inverse.



Les résultats de production sont en dent de scie

Avec la méthode LIU, une équation de calcul va modifier chaque résultat individuel en fonction

- o De l'intervalle horaire du soir ou du matin
- O Du numéro de lactation : primipares, multipares
- Du stade de lactation

Ces coefficients calcul ont été définis par l'Institut de l'Elevage en 2011 à partir d'un échantillon de référence constitué de 90 000 données individuelles.

Les résultats du troupeau sont calculés après correction des résultats individuels.

Avec cette modification de calcul, 2 vaches contrôlées avec le même poids de lait à la traite du contrôle pourront avoir un lait 24h différent.

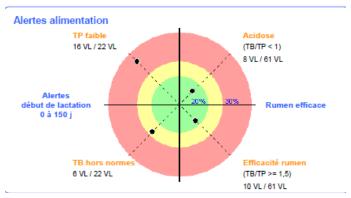
Exemple d'incidence de la méthode pour 2 vaches avec 11,9 Kg de lait à la traite du soir.

	FENICE primipare au stade 2		CALINE 3eme lactation au stade 9	
	AT actuel	corrigés LIU	AT actuel	corrigés LIU
LAIT	23,8	28,2	23,8	28,5
ТВ	38,1	35,3	41,2	40,2
TP	31,3	31,8	38,3	39,5

La valorisation technique des données du contrôle de performance va devenir possible.

Les variations mensuelles de production et de taux ne permettent pas d'utiliser le contrôle de performance pour interpréter les résultats techniques individuels.

Les résultats en dent de scie faussent les alertes alimentaires et les calculs de marge.





Le constat d'alimentation sera intéressant quelque soit le protocole de contrôle de performance choisi.

Modification en octobre 2012

La mise en place de la méthode va se faire sur la chaine informatique début septembre 2012. Pour que le calcul se fasse correctement, les heures de la traite précédant le contrôle doivent être indiquées sur la liste de pesée.



Il est indispensable de bien noter les heures (début et fin) de la dernière traite <u>précédent</u> celle de la pesée.

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller de secteur.